

**DIRECTION DES FINANCES**

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/35-JL/VG/KBG

**DECISION N°2023/35 - Demande de subvention - Rénovation d'un local ainsi que l'installation et mise aux normes des volets roulants des bâtiments de la commune**

Le Maire de Grand-Couronne,

**Vu** L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

Dans la continuité la ville souhaiterait rénover un local commercial appartenant à la commune, situé en plein centre-ville de Grand-Couronne. L'objectif étant de continuer à soutenir le dynamisme économique des commerces de proximité indispensables aux habitants de Grand-Couronne. De plus, la mise aux normes de plusieurs volets roulants est nécessaire pour ce local ainsi que pour d'autres bâtiments identifiés sur le territoire de la commune.

A ce stade, ce projet s'évalue à 44 178,02 € HT comprenant la rénovation des menuiseries avec les volets roulants sur les bâtiments, la rénovation des faux plafonds, la rénovation électrique et la rénovation des murs en peinture.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie et son montant s'élève à 44 178,02 € HT soit 53 013,62 € TTC.

**DIRECTION DES FINANCES**

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/35-JL/VG/KBG

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

| <b>Projet : Rénovation d'un local ainsi que l'installation et mise aux normes des volets roulants des bâtiments de la commune</b> | <b>Montant HT de l'opération</b> |
|---|----------------------------------|
| Menuiseries   | 9 435,00 €                       |
| Volets roulant et mise aux normes   | 19 007,00 €                      |
| Rénovation (cloisons, peintures...)   | 10 690,64 €                      |
| Mise aux normes électriques   | 5 045,38 €                       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>44 178,02 €</b>               |

Considérant les dépenses d'un montant de 44 178,02 € HT pour le projet de rénovation d'un local ainsi que l'installation et mise aux normes des volets roulants des bâtiments de la commune

**Décide,**

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie pour cet investissement évalué à de 44 178,02 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 9 novembre 2023

**Julie LESAGE**

*Maire*

*Conseillère départementale*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20231115-DEC-2023-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Affichage : 16/11/2023